

Le vingt quatre septembre deux mille dix huit, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 septembre 2018

Membres présents : M RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M GRENET Denis, M CERVANTES Michel, Mme BRENNAN Dominique, M EDOUARD Guillaume, M NAVARRE Vincent, M SIMON Jean-Pierre

**Absents excusés : M TETREL Philippe ayant donné pouvoir à M RIBET Bernard,
Mme LEGROS Sophie ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND Monique,
M GOUJON Mathieu ayant donné pouvoir à M GRENET Denis,
Mme BEAUDRU Agnès,
Mme FOUQUE Sylvie,
Mme MAZOUER Sabrina.**

Secrétaire de séance : M EDOUARD Guillaume

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018
2. Assurances communales
3. Personnel communal : cantine
4. Caux-Estuaire :
 - o Fonds de concours de fonctionnement 2018
 - o Dissolution du SIRS
5. Travaux autour du City Stade
6. Informations Diverses
7. Questions Diverses

Délibération n° 2018.38

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 JUIN 2018

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2018.39

2. ASSURANCES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une mise en concurrence des contrats d'assurance de la commune a été réalisée.

Pour 2018, la commune a réglé à AXA :

- contrat multirisques Commune :	7 994,80 €
- contrat assurance juridique :	646,73 €
- contrat tracteur et matériel agricole :	286,44 €
- contrat voiture :	490,52 €

Soit un montant total de 9 418,49 €

Monsieur le Maire propose d'opter pour la proposition de GROUPAMA :

- contrat multirisques Commune : 3 099,00 €
- contrat assurance juridique : compris dans contrat multirisque commune
- contrat tracteur et matériel agricole : 167,00 €
- contrat voiture : 282,25 €
- contrat "assur auto-mission" : 419,00 €

Soit un montant total de 3 967,25 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, pas d'abstention,

- **accepte** l'offre de GROUPAMA,
- **autorise** Monsieur le Maire à résilier les contrats avec la Compagnie d'Assurances AXA,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer avec GROUPAMA les contrats correspondants à l'offre ci-dessus pour l'année 2019.

Délibération n° 2018.40

3. PERSONNEL COMMUNAL : CANTINE

Monsieur le Maire informe que 99 enfants sont inscrits en cantine pour cette année scolaire. Il est servi en moyenne 74 repas par jour.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, pas d'abstention,

- **autorise**, pour palier à ce fort taux de fréquentation, Madame Dominique Fouache à effectuer 2 heures le midi pour aider le service de restauration.

4. CAUX-ESTUAIRE

Délibération n° 2018.41

o **Fonds de concours de fonctionnement**

La Communauté de Communes Caux Estuaire a considéré,

- *Le contexte de difficultés financières pour le bloc communal*
- *La nécessité d'accompagner les communes membres dans le financement de leurs dépenses de fonctionnement.*

Elle a décidé de créer un fonds de concours de fonctionnement destiné à aider les communes de son territoire à financer leurs dépenses de fonctionnement.

Ce fonds est destiné au financement du fonctionnement des équipements communaux (bâtiments, voiries, etc.) ou compétences communales (écoles primaires, ...).

Dans le cadre de ce fonds de concours, la commune de Les Trois Pierres peut bénéficier de ce fonds à hauteur de 6 511,00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter ce fonds de concours de fonctionnement auprès de la Communauté de Communes Caux Estuaire pour les opérations listées ci-après :

- Dépense de fuel pour le chauffage de l'école et de la mairie : 1 585,00 €
 - Réfection Peinture vestiaire, cuisine et petite salle de la salle polyvalente : 4 841,92 €
 - Travaux Menuiserie Ecole et Salle polyvalente : 378,00 €
 - Vérification des extincteurs : 463,97 €
- Total : 7 268,89 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, pas d'abstention,

- **Demande** le versement du fonds de concours de fonctionnement d'un montant de 6511,00 € en vue du financement des charges d'entretien pour le fonctionnement des bâtiments communaux,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Délibération n° 2018.42

○ **Dissolution SIRS**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 15 décembre dernier, le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS) de Saint-Romain-de-Colbosc ne dispose plus d'aucune compétence depuis le 1^{er} juillet 2017.

A ce titre, le comité syndical réuni le 15 décembre 2017, a décidé d'une part de la dissolution du SIRS et d'autre part de la dévolution des biens restants aux communes membres à répartir en fonction du poids de population DGF de chaque commune.

Ainsi pour la commune de Les Trois Pierres la somme due correspond à 103,85 €

Le conseil municipal,

Vu :

- la loi n°92-125 du 6 février 2012 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;
- les statuts du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Saint Romain de Colbosc ;
- l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 stipulant qu'« à compter du 31 juillet 2017, il est mis fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Saint Romain de Colbosc » qui conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa dissolution ;
- la délibération du comité syndical du SIRS du 15 décembre 2017 prenant acte de la dissolution du SIRS de Saint Romain de Colbosc ;
- la délibération du comité syndical du SIRS du 15 décembre décidant la répartition de la somme de 1 849.30 € restante, aux communes membres du SIRS, en tenant compte du poids de population DGF au 31/12/2016.

Considérant :

- qu'en application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la Région Normandie s'est vu transférer en lieu et place du Département de Seine Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence transport non urbains réguliers et à compter du 1^{er} septembre 2017, la compétence transport scolaire ;
- qu'entre le 15 septembre 2017 et le 15 décembre 2017, il a été nécessaire de procéder aux dernières écritures comptables préalables à la dissolution définitive du syndicat ;
- que de ce fait, le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Saint Romain de Colbosc n'a plus lieu d'exister ;

- la nécessité pour les communes de se prononcer sur la dissolution du SIRS dont elles sont membres ;
- la proposition pour les communes membres d'accepter la répartition de la soulte de 1 849.30 € en tenant compte du poids de population DGF au 31/12/2016 des communes membres, soit pour la commune de Les Trois Pierres la somme de 103,85 €

Après avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, pas d'abstention,

- **accepte** la dissolution du SIRS de Saint Romain de Colbosc,
- **accepte** de répartir la soulte de 1 849,30 € du SIRS aux communes membres, en tenant compte du poids de population DGF au 31/12/2016, soit pour la commune de Les Trois Pierres la somme de 103,85 €,
- **confie** l'exécution des écritures nécessaires au compte public.

Délibération n° 2018.43

5. TRAVAUX AUTOUR DU CITY-STADE

- M. le Maire rapporte aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les abords du city-stade pour éviter les cailloux sur le terrain et dans les pelouses. Après consultation, il propose les devis de l'entreprise ASTEN et de l'entreprise SAILLY Thomas pour l'enlèvement d'une bande gravillonnée avec évacuation et apport de terre végétale.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, pas d'abstention,

- **accepte** le devis de l'entreprise ASTEN pour un montant de 2000 € HT.
- **demande à** Monsieur le Maire de faire établir des devis pour l'installation de caméras de surveillance autour du city-stade vu les nombreuses dégradations constatées depuis ces derniers mois.

6. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- Des travaux programmés et réalisés :
 - Remplacement de la toiture du préau,
 - Peinture vestiaire, cuisine, petite salle de la salle polyvalente,
 - Peinture extérieure de l'école
 - Place de parking PMR devant la mairie et à la salle polyvalente,
 - Réalisation en cours de l'accès PMR à la mairie,
- que Caux Estuaire va fusionner avec la CODAH et la Communauté de Communes de Criquetot l'Esneval le 1er janvier 2019 malgré les actions anti-fusion menées, Le Tribunal administratif a rejeté la demande d'annulation de l'arrêté préfectoral. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a voté à Rouen le 7 septembre pour la fusion (32 voix pour, 14 voix contre, 1 bulletin blanc),
- La DDTM étudie actuellement le PLU qui a été approuvé par le conseil municipal le 25 juin dernier. Ces dossiers ont été déposés le 24 juillet en Sous-Préfecture,
- L'école compte 103 élèves pour l'année scolaire 2018-2019,

- La rétrocession des voiries des résidences "Impasse des Rainettes" et "Clos des Charmilles" sera signée chez le notaire le 15 octobre prochain.
- Dates des prochaines manifestations :
 - Vendredi 19 octobre à 18 h 30 : Jardins fleuris et Médaillés du Travail
 - Dimanche 11 Novembre à 11 h 30 : Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918
 - Samedi 15 décembre à 10 h : Spectacle de Noël pour les enfants
 - Mercredi 19 Décembre à 14 h : Remise des colis de Noël au x anciens
 - Dimanche 13 janvier 2019 à 10 h 30 : Voeux de la Municipalité
- Dates des prochaines réunions :
 - Mercredi 3 octobre à 9 h30 : Réunion avec la Direction des Routes
 - Lundi 22 octobre à 20 h 30 : Séance du Conseil Municipal

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Simon demande si les herbes qui poussent dans les caniveaux de la rue du village peuvent être arrachées.

Il est remarqué que le fauchage des talus effectué en septembre n'a pas été aussi bien fait que les autres fois.

Monsieur Simon demande si la commune pourrait participer aux frais financés par les particuliers pour les destructions des nids d'insectes. Le conseil municipal étudiera cette demande lors d'une prochaine séance.

Il est signalé qu'un câble téléphonique est décroché du côté du château.

Monsieur Navarre demande si un rappel peut être fait aux propriétaires du 2 rue du village pour que la haie soit taillée. Elle déborde beaucoup sur la rue.

M Grenet rapporte une demande reçue pour que la porte de la mairie donnant sur la cour de l'école soit fermée. Elle sera dorénavant fermée à clés. Des clés seront remises aux utilisateurs. Il est rappelé que l'entrée de l'école s'effectue par le portillon auprès de la garderie ou par l'entrée de la classe maternelle à côté du city-stade.

Il est rappelé que les enseignants doivent utiliser l'ancienne salle informatique pour toutes réunions ou rendez-vous au lieu de s'installer dans la salle de la mairie.

La séance est levée à 22 h 30.